ATTESTATION DE RECEPTION PEB D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE

Date de l'acte: 03/12/2025
Motif de l'acte: installation ou remplacement d'une chaudière

Date de mise en service:

Société/indépendant
nom d'entreprise: WISTI SPRL
rue/n°/BP: Rue du Hameau 133
CP/commune: 1640 Rhode-Saint-Genèse
Pays: Belgium
tél/GSM: 0499411158
e-mail: wistisprl@skynet.be
n° d'entreprise (BCE): BE0479828712

WISTI

Professionnel agréé tech. ☑ GI ☐ GII ☐ L
conseiller ☑ type 1 ☐ type 2
n° d'agrément: 001217825
prénom/nom:

Propriétaire / titulaire ou déclarant Permis d'Environnement
☑ Particulier ☐ Copropriété ☐ Entreprise

prénom/nom:
nom d'entreprise/ACP:
n° d'entreprise (BCE):
rue/n°/BP: Rue Langeveld 147
CP/commune: 1180 Bruxelles - Uccle
Pays: Belgium
tél/GSM:
e-mail:

Adresse de l'unité PEB où se trouve l'appareil/le système
rue/n°/BP: Rue Langeveld 147
CP/commune: 1180 Uccle
n° étage: N-01
référence de l'unité PEB:
nom bâtiment éventuel: maison unifamiliale

Personne de contact
prénom/nom:
nom d'entreprise/ACP:
tél/GSM:
e-mail:

Système de chauffage
S'il y a plusieurs systèmes, identifiant ("nom") de ce système:
☑ système de type 1 (1 chaudière max 100 kW)
☑ syst. individuel (1 unité PEB)
☐ syst. de type 2 - nombre de chaudières:
☐ syst. collectif (plusieurs unités PEB)
Si collectif, nombre de bâtiments desservis par ce système:
Si collectif, nombre d'unités PEB desservies par ce système:
Date permis d'urbanisme :

DECLARATION DE CONFORMITE

Les exigences qui sont d'application sont-elles toutes respectées ?	☑ OUI	☐ NON
Si la réponse est non, une dérogation a-t-elle été accordée ?	☐ OUI	☐ NON
Si la réponse est oui, ce qui a été observé correspond-il à la dérogation accordée ?	☐ OUI	☐ NON
Le protocole d'injonction d'arrêt de l'appareil a-t-il été mis en œuvre ?	☐ OUI	☐ NON
EN CONCLUSION, L'APPAREIL OU LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE SONT-ILS CONFORMES A LA REGLEMENTATION CHAUFFAGE PEB ?	☑ OUI	☐ NON

Date prochain contrôle: 03/12/2027
Informations complémentaires relatives à la non-conformité:

DEFAUTS ET MESURES A PRENDRE
Défauts qui ont été éliminés pendant cette intervention:

Défauts qui n'ont pas été éliminés pendant cette intervention:

Mesures à prendre pour éliminer ces défauts:

PIECE(S) JOINTE(S)

Signature du propriétaire, titulaire ou déclarant du PE,
ou personne mandatée par celui-ci:

Nom: Propriétaire

ATTESTATION DE RECEPTION PEB D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE

APPAREIL ☑ présence plaque signalétique — Identifiant: Rue Langeveld 147 Vaillan

☑ chaudière : ☑ A CONDENSATION ☐ PAS A CONDENSATION

☑ chauffage des locaux ☐ uniquement eau chaude sanitaire ☐ pour le chauffage et l'ECS

☐ utilisée uniquement en cas de panne du mode normal

Monté en: ☐ Type A ☐ Type B1 avec coupe-tirage ☐ Type B en suppression (B22p, B23p, …) ☑ C concentriques

Conduit d'évacuation ☑ individuel ☐ collectif ☐ Type B autre: B22, B23, … ☐ C non concentrique

Autres infos relatives à l'évacuation des gaz: C93s

Marque: Vaillant — Numéro de série: 21253200100218463130199646N1

Modèle: ecoTEC pro VC 246 /5-3 (E-BE) R6 — Année de fabrication: 2025

Autres infos relatives à l'évacuation des gaz: C93s

Puissance nominale utile en G20 à 80/60°C Pn [kW]: 18,8

Puissance nominale absorbée/débit calorifique Qn [kW]: 19,2

Brûleur ☐ présence plaque signalétique

Combustible(s): ☑ Gaz naturel ☐ Propane ☐ Mazout/Gasoil ☐ autre:

☐ si un des combustibles est utilisé en cas de panne, préciser ce combustible :

Pour les appareils gaz: ☐ Atmosphérique ☑ Prémix ☐ Air pulsé ☐ Présence d'une veilleuse

Marque: — Numéro de série:

Modèle: — Année de fabrication: ☐ inconnue

Débit min.: — Débit max.:

Exigences de bon fonctionnement des appareils	s'applique ?	respecté ?
Exigence relative au CO dans l'air ambiant. CO max. mesuré:	☐	☐ OUI ☐ NON
Exigence relative aux dispositifs de sécurité	☑	☑ OUI ☐ NON
En cas de non-conformité à une de ces 2 exigences, il y a DANGER, appliquer le protocole d'injonction d'arrêt de l'appareil		
Exigence relative à l'état des conduits d'évacuation et d'amenée d'air	☑	☑ OUI ☐ NON
Exigence relative aux orifices de mesure	☑	☑ OUI ☐ NON
Exigence relative à la ventilation du local où se trouve l'appareil	☑	☑ OUI ☐ NON
Exigence relative à la dépression dans le conduit d'évacuation des gaz de combustion	☐	☐ OUI ☐ NON
Exigence relative aux émissions des appareils en fonctionnement (voir tableau joint)	☑	☑ OUI ☐ NON
Le placement d'un appareil B1 n'est autorisé que sur une cheminée collective existante	☐	☐ OUI ☐ NON

Au sujet de la conversion gaz. Selon les données rassemblées et le logigramme de vérification de la compatibilité:

☐ Votre appareil est compatible et ne nécessite plus aucune intervention dans le cadre de la conversion des réseaux (I2E+,I2N,…)

☑ Votre appareil doit encore faire l'objet d'un réglage par un professionnel après la conversion (I2E(S),I2E(R)…)

☐ Votre appareil n'est pas compatible et doit être adapté par son fabricant ou remplacé par un appareil qui répond à la réglementation actuelle

☐ Votre appareil n'est pas concerné par la conversion gaz (mazout/gasoil, propane,…)

RESULTATS DES ANALYSES DES GAZ DE COMBUSTION (< 1MW)

Identifiant (nom) de l'appareil : Rue Langeveld 147 Vaillan

Mesures en fonctionnement dans les gaz de combustion chaudières et chauffe-eau < 1 MW	brûleur modulant		mesures initiales	mesures finales	Comparer avec mesures finales à 100 %	
			100 %	100 %		
	Unités	Application			Exigences chaudières	Exigences chauffe-eau
T de départ de l'eau de chauffage	°C	liq. & gaz	51	62		
dépression conduit d'évacuation des gaz de combustion	Pa	tout sauf B1, B22p et B23p			valeurs fabricant ou ≥ 3 Pa	valeurs fabricant ou ≥ 3 Pa
Indice de noircissement	Bacharach	liquide			≤ 1	
Suies ou agglomérats présents ?	oui/non	liquide			non	
Gicleur : marque/type	/	liquide				
Gicleur : débit	USG/h	liquide				
Gicleur : angle	°	liquide				
Pression pompe	bar	liquide				
Pression gaz à l'arrêt	mbar	gaz	20	20		
Pression gaz en fonctionnement	mbar	gaz				
Pression gaz brûleur	mbar	gaz				
Concentration en O_2	$\%_{vol}$	liq. & gaz	5,1	5,8		
Concentration en CO_2	$\%_{vol}$	liq. & gaz	9	8,6		
Concentration en CO à 0 % d'O_2	mg CO/kWh	liq. & gaz	37	36	≤ 150 mg/kWh	≤ 650 mg/kWh
T_g gaz de combustion	°C	liq. & gaz	32,1	30,8		
T_a air comburant	°C	liq. & gaz	13,7	15,3		
T nette T_g - T_a	°C	liq. & gaz	18,4	15,5		
η sur Hi Rendement combustion sur P.C.I.	%	liq. & gaz	99	99,1	≥ 90 % sauf B1 ≥ 88 %	≥ 85 % ou ≥ 55 % (1)

(1) ≥ 55 % pour les chauffe-eau fabriqués avant le 01/01/2018 et âgés de maximum 20 ans

ATTESTATION DE RECEPTION PEB D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE

Exigences relatives au système de chauffage	s'applique ?	respecté ?
Exigences de comptage énergétique	☐	☐ OUI ☐ NON
Comptage du combustible consommé par la totalité des chaudières (si somme > 100 kW)	☑	☑ OUI ☐ NON
Comptage énergie transmise par la totalité des chaudières (si somme ≥ 500 kW)	☐	☐ OUI ☐ NON
Comptage de l'énergie transmise par la production centralisée d'ECS	☐	☐ OUI ☐ NON
Comptage de l'énergie transmise à chaque bâtiment	☐	☐ OUI ☐ NON
Consommation électrique des ventilateurs 10.000 m³/h	☐	☐ OUI ☐ NON
Présence, sur ces compteurs, d'un dispositif qui peut permettre le relevé automatique	☐	☐ OUI ☐ NON
Comptage chauffage et le cas échéant ECS par unité PEB	☐	☐ OUI ☐ NON
Exigence de comptabilité énergétique	☑	☑ OUI ☐ NON
Exigence relative au carnet de bord	☑	☑ OUI ☐ NON
Présence d'une liste des appareils connectés à un conduit collectif d'évacuation	☑	☑ OUI ☐ NON
Exigence relative à la note de dimensionnement des chaudières	☑	☑ OUI ☐ NON
Exigence relative au calorifugeage des conduits et accessoires du système de chauffage	☑	☑ OUI ☐ NON
Si non, préciser la longueur totale des conduits non calorifugés [m] et le nbre d'accessoires pour le chauffage, l'ECS et l'air:		
Exigences relatives à la régulation du système de chauffage	☑	☑ OUI ☐ NON
Modulation de puissance des brûleurs	☑	☑ OUI ☐ NON
Régulation locale des émetteurs	☑	☑ OUI ☐ NON
Régulation de la température d'eau des émetteurs de chaleur	☑	☑ OUI ☐ NON
Régimes de ralenti et hors gel ou anti-condensation	☑	☑ OUI ☐ NON
Gestion des pompes, des circulateurs et des chaudières	☑	☑ OUI ☐ NON
Exigence relative au partitionnement de la distribution d'eau de chauffage et d'air	☐	☐ OUI ☐ NON
Exigence relative à la variation du débit d'air neuf selon l'occupation réelle	☐	☐ OUI ☐ NON
Exigence relative à la récupération de chaleur sur les unités de ventilation double flux	☐	☐ OUI ☐ NON

RECOMMANDATIONS EN VUE D'AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET AUTRES RECOMMANDATIONS:

INFORMATIONS POUR LES CERTIFICATEURS PEB ET DANS LE CADRE DU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Pour les installations > 1 MW, y a-t-il un rapport d'analyse des émissions de NO_X et CO par un labo. agréé ? ☐ OUI ☑ NON

Régulation de la chaudière: ☐ Aquastat (T constante) ☐ Commande par thermostat ☑ Glissante (sonde extérieure ou autre)

Pompe/circulateur: ☑ Régulé ☐ Non régulé

S'il y a plusieurs chaudières, l'irrigation des chaudières est-elle arrêtée lorsque celles-ci sont à l'arrêt ? ☐ OUI ☐ NON

Présence d'un réservoir tampon sur le circuit de chauffage du système ☐

Longueur des conduites d'eau de chauffage non calorifugées du système en chaufferie [m]: 0

Nombre d'accessoires sur le circuit de chauffage non calorifugés du système en chaufferie [nombre]: 0

Présence d'une boucle d'eau chaude sanitaire ☐ Si oui, la boucle est isolée: ☐ OUI ☐ NON

☐ Pompe à chaleur ☐ Cogénération ☐ Chaudière bois ☐ Générateur à air chaud ☐ Fourniture chaleur externe

Type de production ECS du système: ☐ Monobloc ☐ Réservoir séparé ☐ Echangeur à plaque

Volume ballon ECS (l): ☐ Ballon ECS isolé ☐ Echangeur à plaque isolé